

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 7 septembre 2022

Le Conseil municipal a nommé Mme Claire Tamarcaz, éducatrice de la petite enfance à 100% auprès de la structure d'accueil Snoopy.

Le Conseil municipal a donné son accord pour acheter diverses parcelles à proximité immédiate du centre scolaire de Moréchon.

Le Conseil municipal a adjugé le mandat d'ingénieur CVSE pour la planification et le suivi de réalisation de l'installation sanitaire de l'eau d'irrigation de la place centrale de Saint-Germain Centre au bureau Waimed, à Savièse.

Le Conseil Municipal a demandé la pose des compteurs pour toutes les entreprises avec la priorité pour celles concernées par une consommation d'eau potable importante telles que les caves, laiteries, restaurants, magasins voire autres, conformément à l'art. 27, al. 6 du règlement sur la distribution d'eau potable. Les compteurs qui avaient été posés en son temps à des fins statistiques seront remplacés par les compteurs actuellement installés.

Le Conseil municipal, au vu de la demande du service de la mensuration officielle du canton du Valais, liée à l'introduction de nouvelles rues dans le Registre fédéral des bâtiments, a validé la nomination des rues suivantes "Route des Ballettes" et "Chemin de Pellier". La prolongation de la "Route du Château" ainsi que la création d'une nouvelle rue, la "Route du Ferradze" sont également acceptées par le Conseil municipal.

Le Conseil bourgeoisial a donné son accord pour conclure avec M. Marco Von Siebenthal, domicilié à Saanen, un contrat de bail à ferme pour les herbages bourgeoisiaux de Burg. L'affermage débute le 1.1.2022 pour une durée de six ans, soit jusqu'au 31.12.2027.

Le Conseil municipal a accepté de financer le camp de ski de Fiesch pour les élèves du CO qui se déroule entre le mercredi 25 et le vendredi 27 janvier 2023

Le Conseil municipal a donné son accord pour inscrire la Municipalité de Savièse à l'édition 2023 de Suisse Bouge qui se déroulera du 1er au 31 mai.

Le Conseil municipal a donné son accord pour renouveler, pour l'année 2023, la mise en place de l'Urban Training à Savièse.

Pour assurer la continuité des services de curatelle en faveur de la population saviésanne dès le 1er janvier 2023, après le retrait de l'APEA de Savièse (mise en oeuvre de la régionalisation), le Conseil municipal a accepté l'adhésion de Savièse au Service Officiel de la Curatelle de Sion et Région.

Le Conseil municipal, considérant que les hauts de Savièse sont un lieu grandement apprécié pour s'y balader, flâner, s'y musarder, a décidé de ne plus autoriser, comme tel était le cas par le passé, des essais privés de voitures dans cette région.

Le Conseil municipal a donné son accord pour la réfection des sols sécurisés et l'implantation d'une structure d'ombrage à la place de jeux centrale du village de Drône

Le Conseil municipal a décidé de mettre en place en 2023 le système Gastrovert dans les différents écopoints (6 Twins) de la Commune. Cette collecte de déchets alimentaires sera gratuit sur une période test de 2 ans.